

N°2023-19

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi vingt-sept novembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Pouvoirs : 2

date de convocation : 23/11/2023
date d'affichage : 23/11/2023

Présents votants :

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Laura MARGAND, Nicole CIMETIERE, Marie-Thérèse DESBONNE
Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER,

Excusés ayant donné pouvoir :

Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie-Claude CATALA
Madeleine MINOT > pouvoir à Sylvie THOMASSON

Absents : Jean-Paul GASQUET, Christiane DUCLOS, René TRIPOZ

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du lundi 12 juin 2023

Après en avoir entendu l'exposé.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 12 juin 2023,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET

